Association spécialisée en maîtrise de l'énergie & énergies renouvelables

11ter avenue Lepic – 34 070 Montpellier – 04 67 13 80 90
contact@gefosat.org - www.gefosat.org
Siret 316 238 740 000 70 / APE 9499 Z

F.A.T.M.E.E
Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

Bilan final au 31/12/2018

Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier

Montpellier Méditerranée Métropole

Conseil Général de l'Hérault

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

A. Organisme **3**

B. Actions d'accompagnement **3**

B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations 4

B.2 Analyse du public accompagné 4

B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené 6

B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée 8

C. Partenariat **8**

D. Projet et perspectives **11**

A. Organisme

L'association GEFOSAT, créée en 1978, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les petites entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Avec une expérience de plus de 20 ans dans la lutte contre la précarité énergétique, GEFOSAT propose des formations à destination du personnel des collectivités publiques, afin de mieux cerner les enjeux et faciliter le repérage des ménages en difficulté. GEFOSAT est également conventionné pour mobiliser de nombreuses subventions (aide CARSAT, programme Habiter Mieux de l'ANAH, subvention SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre, microcrédit du Crédit Coopératif).

C'est en 2002 que le GEFOSAT créé le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association GEFOSAT, porteuse du projet, et de ses partenaires.

En 2018, le FATMEE animé par le GEFOSAT, couvre une partie du territoire de la Métropole de Montpellier (toute la métropole sauf Montpellier) et du département de l'Hérault (les ADS Thau Littoral, Bassin de Thau, Cœur d'Hérault, Pic Saint-Loup Gangeois, Lez Salaison et du Lunellois avec la possibilité de présenter des situations pour l'ADS Etang de l'Or qui n'a pas de comité technique). Suite à la réorganisation du département de l'Hérault et du transfert de compétence FSL sur le territoire de la Métropole, l'année 2018 a permis d'adapter le dispositif à la nouvelle organisation des territoires.

Ce bilan ne tient compte que de l'action FATMEE sur le territoire du département de l'Hérault.

Chaque territoire a décidé d'un volume d'activités, estimé en nombre de visites énergétiques. Chaque thermicien.ne du GEFOSAT aura à sa charge un ou plusieurs territoires pour l'organisation des comités techniques, la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

MDS Etang de Thau (SDS Mèze-Gigean, Fontignan, Sète centre-ville, Ile de Thau) : Laurent Lebot
MDS Cœur d'Hérault Pic Dt-Loup (SDS Lodève, Gignac, Clermont) : Laurent Lebot
MDS Cœur d'Hérault Pic Dt-Loup (SDS Ganges, St-Mathieu) : Amande Bérato
MDS Petite Camargue (SDS Lunel centre-ville, Lunel sud, Mauguio) : Laura Gazaix

Amande Bérato assure l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de GEFOSAT.

Chaque thermicien réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement. Janette Benouahab est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans.

B. Actions d'accompagnement

B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations

Actions	Objectifs prévus	Objectifs réalisés
Favoriser la maitrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau	50% de clôture pour travaux réalisés	22 situations sur 48 clôturées soit 46 %
Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat	Pas d'objectif chiffré	Sur les 22 situations clôturées pour travaux réalisés, 5 ménages ont quitté leur logement
Réaliser un nombre de situations	70 nouvelles situations en 2019	67 nouvelles situations soit 96% de l'objectif

B.2 Analyse du public accompagné

Présentation du territoire d'action du FATMEE :

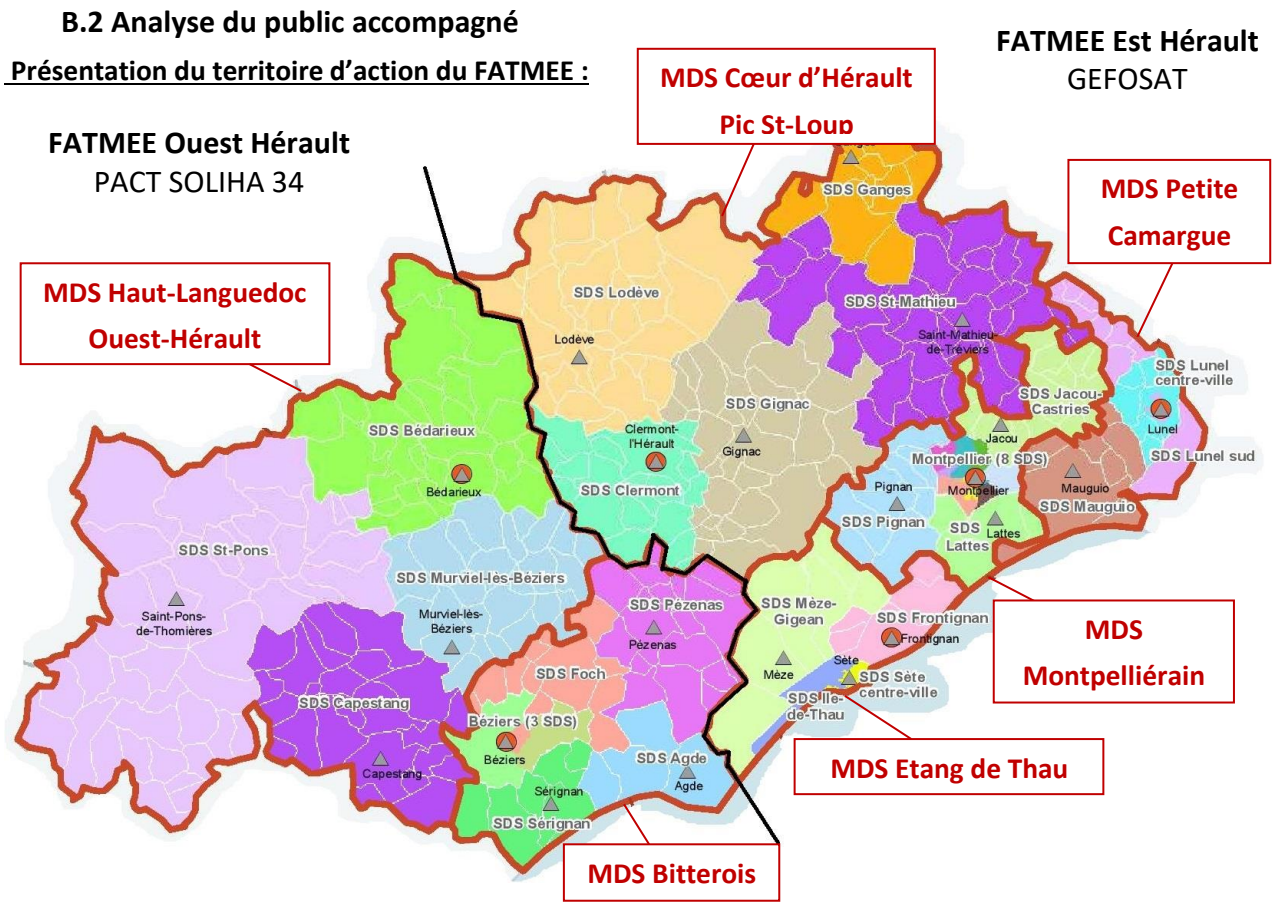

Répartition territoriale des situations suivis en 2018

En 2018, le FATMEE a intégré 67 nouvelles situations. Avec les 53 dossiers ouverts avant 2018 et encore en suivi, c'est 120 ménages qui ont été accompagnés pendant l'année.

Au cours de l'année, 48 situations ont été clôturées, il reste donc 72 ménages en suivi en fin d'année.

Concernant le territoire de l'ex-ADS Lez-Salaison, il restait en début d'année 4 situations ouvertes avant 2018 qui ont été clôturées au cours de l'année ou basculées sur les autres territoires.

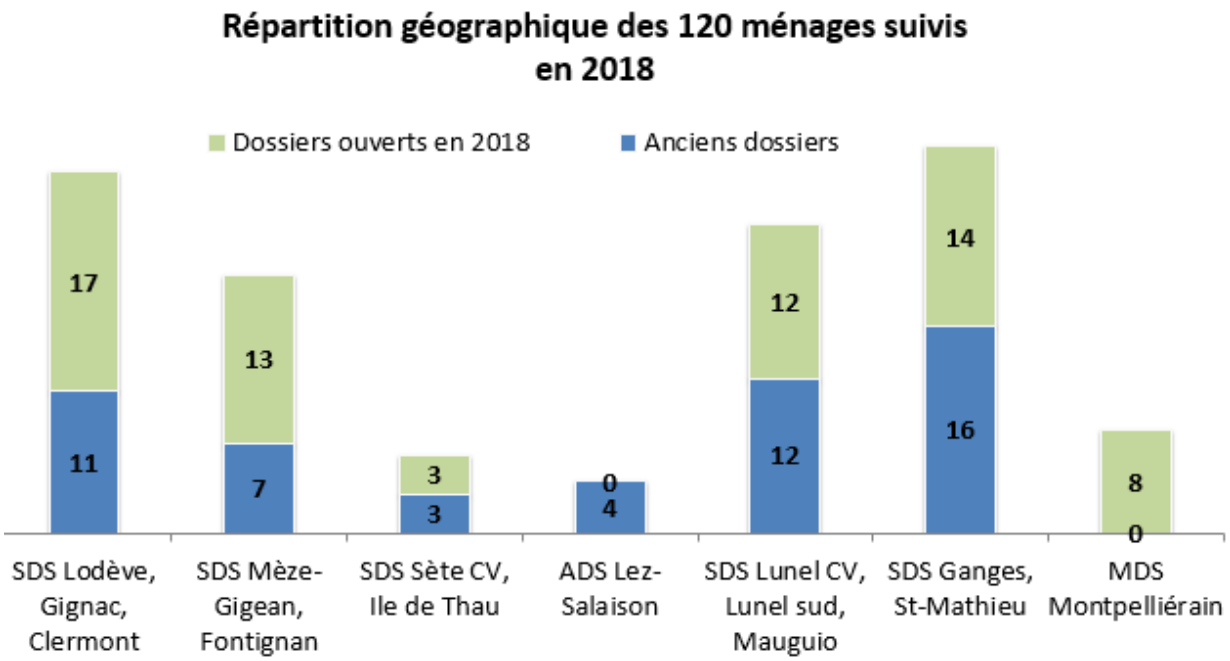

Composition familiale des ménages entrés dans le dispositif en 2018 :

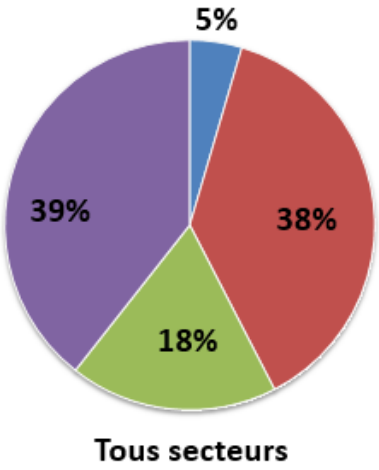

En 2018, sur les 67 nouvelles situations, 56% des ménages sont des familles avec enfants (soit des couples soit des familles monoparentales). 39% des ménages sont des personnes isolées.

- Familles monoparentales
- Couples sans enfants
- Personnes isolées
- Couples avec enfant(s)

Ressources principales des ménages entrés dans le dispositif en 2018 :

Sur les 67 dossiers ouverts en 2018 : 50 % des ménages bénéficient de minima sociaux ou revenus de remplacement (RSA, ARE ou Pension d'invalidité / AAH), 22 % sont retraités, 28 % sont salariés.

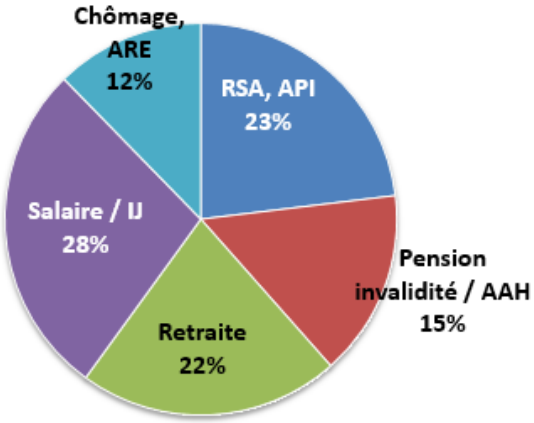

Statut d'occupation des ménages entrés dans le dispositif en 2018 :

57% des ménages entrés dans le dispositif en 2018 sont des locataires. Cette proportion est assez étonnante, les locataires étant généralement largement majoritaire.

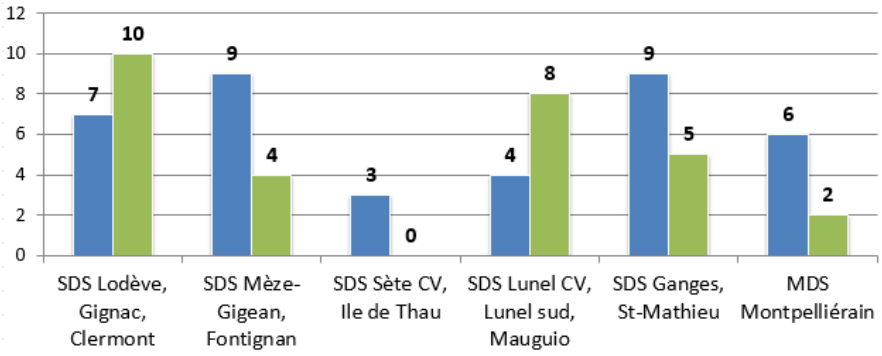

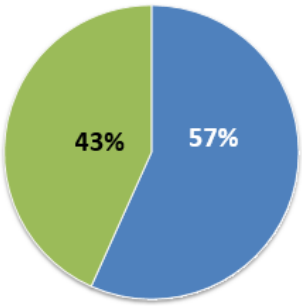

Enveloppe travaux FATMEE dépensée pour les ménages entrés dans le dispositif en 2018 :

Tous les ans, une enveloppe financière est allouée au dispositif FATMEE pour financer la distribution de petits matériels économes en énergie et en eau ainsi que les subventions accordées aux locataires et/ou propriétaires.

En 2018, cette enveloppe est de 22 664 €.

Elle a été au cours de l'année utilisée en partie avec :

- 603,79 € de petits matériels,
- 5 200 € de subvention pour travaux.

Le reste de cette enveloppe (soit 16 860,21 €) pourra être dépensée en 2019 tant que le dossier reste ouvert simplement pour des subventions travaux locataires et/ou propriétaire (le petit matériel sera pris sur l'enveloppe 2019). Il y a toujours un décalage entre l'entrée d'une situation dans le dispositif et la réalisation de travaux (et donc la demande de subvention) ; c'est pourquoi cette enveloppe est conservée une année supplémentaire.

B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené

Actions	Points forts	Limites
Dispositif partenarial avec validation des entrées et des orientations par un comité technique	Les comités techniques réguliers permettent d'échanger sur les situations en suivi, de réunir diverses compétences autour (juridiques, sociales et techniques) pour trouver la solution la plus adaptée au ménage accompagné	Ne se substitue pas à l'implication minimale demandée au ménage
Distribution de petit matériel économe en énergie et en eau	Cela permet de rapidement baisser les consommations d'énergie et d'eau	Ne remplace pas la réalisation de travaux de plus grande ampleur
Financement de travaux d'urgence	La mobilisation de l'enveloppe travaux permet de très rapidement remettre en fonctionnement un système de	Améliore le confort des occupants sans diminuer fortement les

	production d'énergie ou faire de petites réparations locatives	consommations d'eau et d'énergie
Financement de diagnostics complémentaires	Pour appuyer le rapport thermique, un diagnostic peut être demandé à un prestataire extérieur (diagnostic électrique ou d'un système de production)	Ne constitue qu'une étape dans la démarche d'accompagnement
Réalisation d'un diagnostic technique du logement	Ce rapport apporte un diagnostic thermique complet et synthétique du logement avec un état des lieux, des propositions pour réaliser les premiers travaux simples puis des préconisations pour améliorer la performance de l'isolation et des équipements, avec les aides financières existantes	Caractère non opposable du rapport.
Accompagnement technique renforcé pour la réalisation de travaux	En complément du diagnostic un plan de financement détaillé est proposé ainsi qu'un appui pour la réalisation des devis auprès d'artisans locaux	Caractère non obligatoire des travaux d'amélioration thermique.
Financement de travaux à la charge du propriétaire	Lorsque le propriétaire suit les préconisations du rapport technique, le comité technique peut accorder une subvention exceptionnelle allant jusqu'à 1 500 € pour un propriétaire bailleur et 2 600 € pour un propriétaire occupant	Incitation pas toujours suffisante pour la réalisation de travaux. Le FATMEE ne peut plus servir de caisse d'avance depuis 2016, ce qui fait peser l'avance de trésorerie sur les ménages précaires ou sur les artisans.
Lien avec le bailleur	Après envoi du diagnostic par l'occupant, le propriétaire est contacté pour bien lui présenter la démarche et le caractère non coercitif du dispositif	Rapport parfois considéré comme intrusif par le bailleur

B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée

Bilan des travaux réalisés :

Sur les 48 situations clôturées en 2018, 22 ont bénéficié de travaux soit 46% de clôture pour travaux réalisés. 42% des locataires ont bénéficié de travaux (16 situations sur 38) et 60% des propriétaires occupants (6 situations sur 10).

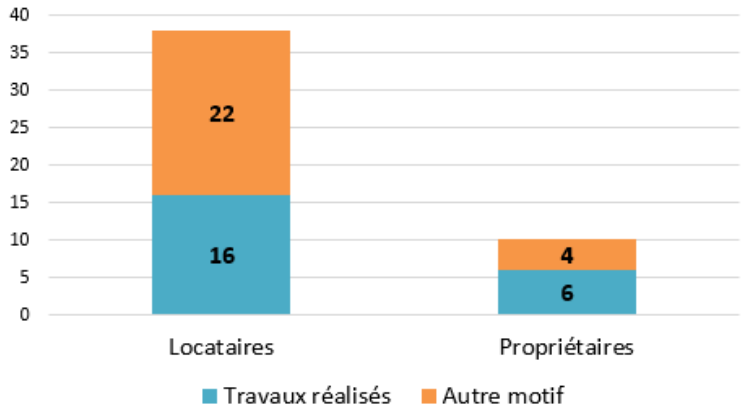

La raison principale de la non réalisation de travaux est l'abandon du ménage, souvent parce que sa situation personnelle a évolué et qu'il n'est plus dans cette dynamique de réaliser des travaux.

Types de travaux réalisés liés à la précarité énergétique :

Sur les 22 situations clôturées pour travaux réalisés, 17 situations ont bénéficié de travaux liés à la précarité énergétique. Les 5 autres n'ont pas nécessité d'importants travaux mais plutôt un accompagnement important et personnalisé : diagnostic de l'installation électrique et suivi de la consommation, mauvaise identification du compteur électrique par le fournisseur d'énergie (remboursement du trop-perçu au locataire).

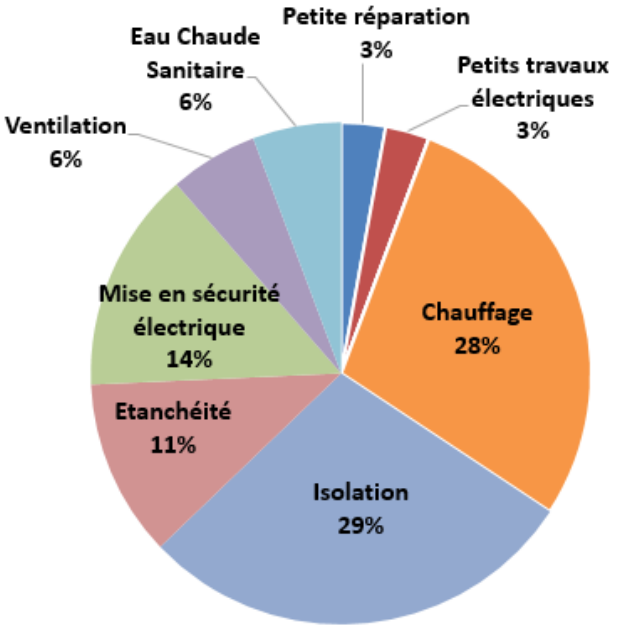

Sur ces 17 chantiers, 40 % portent sur l'amélioration de l'enveloppe du bâti (29 % d'isolation et 11 % d'étanchéité).

Ensuite, ce sont les appareils de production qui sont remplacés ou réparés (28 % sur le chauffage et 6 % sur l'eau chaude sanitaire).

Economies réalisées pour les 48 situations clôturées en 2018 :

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes LED, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmateurs, réglettes multiprises à interrupteur.

Voici le potentiel d'économies :

	TOTAL	En moyenne par foyer
Economies d'énergies estimées	68 438 kWh	1 426 kWh
Economies d'eau estimées	872 m^3	18 m^3
Economies financières estimées	12 839 €	267 €

Si nous ne regardons que les situations clôturées pour travaux réalisés, l'économie financière estimée par foyer est de 461 €.

Montant des travaux engagés et dépense de l'enveloppe travaux FATMEE :

En 2018, 48 situations ont été clôturées dont 22 pour travaux réalisés.

Ces 22 situations ont généré 58 437 € de travaux pour les entreprises du département de l'Hérault et des départements limitrophes. Pour la réalisation de ces travaux, 4 368 € de l'enveloppe travaux du FATMEE ont été dépensés : pour 1 € FATMEE dépensé, c'est 13 € de travaux réalisés.

Action décence :

Fin 2018, l'association GEFOSAT a été habilitée pour saisir l'action décence de la CAF en direct, sans avoir à réorienter vers l'opérateur désigné. Seuls les bénéficiaires du FATMEE peuvent être accompagnés le cas échéant, dans le prolongement de l'action amiable initialement proposée au bailleur et en cas d'échec de celle-ci.

A ce jour, aucun dossier n'a été orienté vers cette action.

C. Partenariat

Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS…)	Points positifs	Difficultés
Associations de défense de locataires : Léo Lagrange, Maison du Logement, CLCV	La présence d'un.e juriste en comité technique est indispensable pour faire valoir au mieux les droits et devoirs des locataires/propriétaires.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Opérateurs habitat : URBANIS, Compagnons Bâtisseurs, Soliha, Association Trait d'Union	Pour une bonne cohérence des actions sur le territoire, la présence des partenaires « habitat » en comité technique nous permet d'orienter au mieux les situations présentées.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Département de l'Hérault : travailleurs sociaux des MDS et MDA	Les travailleurs sociaux des MDS et MDA sont les principaux référents des situations accompagnées. Leur suivi	Le nombre de situations orientées dépend fortement de la disponibilité des

	social, complémentaire à l'accompagnement technique est indispensable pour aboutir à la réalisation de travaux.	travailleurs sociaux, dont l'important turn-over est un frein à la notoriété du dispositif.
Collectivités locales : travailleurs sociaux de CCAS et CIAS	Quelques situations sont orientées par les travailleurs sociaux des CCAS et CIAS des territoires. Là aussi leur suivi social est indispensable.	Demande un certain volontarisme de la part des travailleurs sociaux ; les collectivités ne finançant pas le dispositif, le FATMEE n'est pas forcément un dispositif prioritaire.
Fondation Abbé Pierre	Des subventions complémentaires du programme SOS Taudis nous permettent de boucler les plans de financement. La FAP Occitanie est attentive aux difficultés de terrain rencontrées et est force de proposition pour y remédier.	-
Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault	Les travailleurs sociaux des territoires nous tiennent informés des évolutions des offres nationales et locales. La gestion de l'enveloppe travaux depuis 2016. La participation au financement de l'action depuis de nombreuses années.	Il n'y a plus de travailleurs sociaux de la CAF dans les comités techniques. Leur présence permettait de faire le point sur l'accès aux droits des bénéficiaires FATMEE.
Département de l'Hérault : Espace Logement Hérault	La facilité et la qualité des échanges avec la référente de l'action. Le lien avec la CAF pour le paiement des appels de fonds sur l'enveloppe travaux. Les modalités de paiement sont particulièrement adaptées aux besoins en trésorerie de GEFOSAT (70% d'avance à la signature).	Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées. Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.
Montpellier Méditerranée Métropole	La facilité des échanges avec la référente de l'action. Le lien avec la CAF pour le paiement des appels de fonds sur l'enveloppe travaux.	Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées. Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.

Partenaire bancaire : Crédit Coopératif	Accorde des microcrédits personnels à certains propriétaires occupants, après instruction du dossier par GEFOSAT.	Ne permet pas le préfinancement des subventions. Montant limité à 5 000 € (sur dérogation).

D. Projet et perspectives

Au second semestre 2018, le GEFOSAT a conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour que tous les techniciens du GEFOSAT puissent orienter une situation FATMEE vers l'action décence de la CAF sans faire à nouveau intervenir le prestataire retenu. Cela doit être exceptionnel et permettra de n'avoir qu'un seul interlocuteur technique sur les questions liées à son habitat pour le ménage accompagné. A ce jour, il n'y a pas d'orientations faites vers l'action décence de la CAF.

En 2018, le FATMEE a évolué pour prendre en compte la restructuration de Montpellier Métropole Méditerranée et du Conseil Départemental de l'Hérault : le transfert de certaines situations d'un comité technique à un autre, en particulier pour le territoire de l'ex-ADS Lez-Salaison mais aussi la mise en place de l'action FATMEE avec de nouveaux partenaires (Montpellier Méditerranée Métropole).

En 2019, l'évolution du FATMEE va se poursuivre pour une meilleure prise en compte de la restructuration des territoires.